

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 26

Séance ordinaire du 05 mars 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel REYDON

Présents : Pierre BONNET, Jean-Max ANDRE, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, MICHEL BRAME, Michèle BUISSON, Jean-Claude CARREZ, Pierre-Emmanuel DAUTRY, André DELEUZE, David FLAYOL, François FOLCHER, Christian FOUQUART, Jean HANNART, Chantal HUC, Jean-Michel LACOMBE, Patrick GARD, Stéphane MAURIN, Pierre PLAGNES, David RAYDON, Michel REYDON, Christian ROUX, Françoise SAINT-PIERRE, Marc SOUSTELLE, Cécile URRUSTY, Patrick VALDEYRON

Procurations : Philippe FLAYOL représenté par Patrick VALDEYRON
A été nommé secrétaire : Monsieur Christian ROUX

Date de convocation : 27/02/2026

Pour:20 - Contre:0 - Abstention:5

Délibération N°DE 2026_021

Objet : Compte financier unique (CFU) 2025 - SPANC

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Constatant que le CFU du budget annexe SPANC présente les résultats suivants :

Date de transmission de l'acte: 19/03/2026

Date de réception de l'AR: 19/03/2026

048-200069136-DE_2026_021-DE

A G E D I

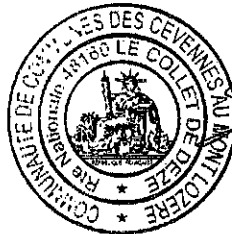
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total cumulé
Recettes	44 976,07 €	3 935,00 €	48 911,07 €
Dépenses	6 071,52 €	5 238,49 €	11 310,01 €
Résultat de l'exercice	38 904,55 €	-1 303,49 €	37 601,06 €
Résultat antérieur	-73 525,97 €	-5 699,86 €	-79 225,83 €
Résultat cumulé	-34 621,42 €	-7 003,35 €	-41 624,77 €
Reste à réaliser D (-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reste à réaliser R (+)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat net cumulé	-34 621,42 €	-7 003,35 €	-41 624,77 €

Le Président se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire présidé par Mme Chantal HUC, vice-présidente chargée des Finances vote à la majorité (5 abstentions : Jean-Michel LACOMBE, Jean-Claude CARREZ, Pierre PLAGNES, David, RAYDON, Jean HANNART) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Mme HUC pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture le 19/03/2026
et publié ou notifié le 19/03/2026

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Michel REYDON



Michel Reydon

Date de transmission de l'acte: 19/03/2026
Date de réception de l'AR: 19/03/2026
048-200069136-DE_2026_021-DE
A G E D I